

Enquête publique – centrale photovoltaïque - Payroux

Observation n°5 :

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Par arrêté préfectoral n° 2024-DCPPAT/BE-014 en date du 24 janvier 2024 a été prescrite l'ouverture de l'enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation d'un parc agrivoltaïque au sol, déposé par la société SAS Photosol Développement, projet situé sur la commune de Payroux au lieu-dit « Les Caisses».

Autrement dit, le projet concerne une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil, dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils permettent de maintenir ou de développer durablement une production agricole. Cette configuration rend ainsi une double utilisation du terrain, en combinant les panneaux avec une activité de pâturage. De façon globale, cette pratique innovante est une des solutions qu'il me semble important de développer sur un territoire où les terres agricoles sont précieuses et adaptées pour accueillir ce type de projet.

Je profite ainsi de cette enquête pour affirmer que je suis favorable à la réalisation de ce projet. Je tiens également à préciser que, selon moi, au vu des difficultés rencontrées par le monde agricole et la nécessité d'imaginer leur futur autrement, il me semble important que, lorsque toutes les conditions sont réunies, les démarches des porteurs de projet agrivoltaïque soient facilitées.

Aujourd'hui, il m'apparaît urgent pour une entreprise telle que la SCEA Chez Navette, de prendre les décisions qui leur incombent pour lutter à la fois contre le dérèglement climatique mais aussi pour pérenniser leur entreprise. Choisir de mettre en place un parc photovoltaïque et ovins sur ce type de terre est, selon toute évidence, la meilleure des solutions pour pérenniser l'activité agricole.

Cela va permettre à la SCEA chez Navette de poursuivre le travail entamé depuis plusieurs années visant à améliorer la qualité de ses sols. D'abord, par la transformation des cultures en agriculture biologique, et par la mise en place de ce projet vertueux. En effet, il valorisera qualitativement l'exploitation d'un jeune agriculteur ovin grâce aux prairies. Par ailleurs, je connais bien le secteur, les paysages y sont remarquables et je peux affirmer que le projet ne les altère en aucun cas dans le sens où il est idéalement situé et sans aucun vis-à-vis pour le voisinage. Tout le monde y gagne !

Si on se situe uniquement du point de vue de la préservation de la nature, davantage de carbone sera stocké tout en permettant au sol de se régénérer à son rythme et en délivrant une énergie verte. Par ailleurs, au sujet de la biodiversité à préserver sur le secteur, la topographie des lieux est favorable étant donné que des parcelles de forêts et des haies encadrent le terrain et que sa forme permet la libre circulation des espèces sauvages.

Enfin, à ce jour, la société SAS Photosol est contrainte d'assurer le démantèlement et le recyclage du parc, ce qui est une réelle garantie pour une habitante de la Vienne comme moi.

Me tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire quant à mon soutien à ce projet, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Commissaire Enquêtrice, l'expression de ma considération distinguée.

Chloé TRIBERT

